

## Séance de questions-réponses au Conseil de l'Europe (23 janvier 1967)

**Légende:** Le 23 janvier 1967, à l'occasion d'une visite à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, le premier ministre britannique, Harold Wilson, répond aux questions qui lui sont adressées concernant l'intégration du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne (CEE).

**Source:** Conseil de l'Europe-Assemblée consultative. Compte-rendu des débats. Dix-huitième session ordinaire (Troisième partie). 23 au 27 janvier 1967. Tome III. Séances 17 à 24. 1967. Strasbourg: Conseil de l'Europe.

**Copyright:** (c) Conseil de l'Europe

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/seance\\_de\\_questions\\_reponses\\_au\\_conseil\\_de\\_l\\_europe\\_23\\_janvier\\_1967-fr-a5a0e58c-0320-408d-9bd2-7edb02b103f6.html](http://www.cvce.eu/obj/seance_de_questions_reponses_au_conseil_de_l_europe_23_janvier_1967-fr-a5a0e58c-0320-408d-9bd2-7edb02b103f6.html)

**Date de dernière mise à jour:** 22/10/2012

## Séance de questions-réponses au Conseil de l'Europe (23 janvier 1967)

**M. MONTINI** (*Italie*) (Traduction de l'italien). — Monsieur le Président, en ma qualité de membre ancien et de premier Vice-Président de notre Assemblée, je tiens à remercier chaleureusement M. le Premier Ministre Wilson d'avoir participé à notre Assemblée pour nous exposer le point de vue de son Gouvernement sur un problème concernant au plus haut point le Conseil de l'Europe : la place et le rôle de la Grande-Bretagne dans le cadre de l'intégration européenne.

Je saisis l'occasion, Monsieur le Président, pour souhaiter le plus grand succès à l'action entreprise par M. le Premier Ministre et à sa tournée européenne. Bien que son exposé ait déjà largement envisagé ce point, je voudrais demander à M. WILSON si l'Angleterre est favorable à un développement de la coopération européenne à l'échelon politique, voire institutionnel et politique, ce qui pourrait mener à une nouvelle et plus substantielle intégration dépassant le stade éminemment économique et exécutif qui caractérise l'activité des organismes actuels, y compris les Etats de la Communauté Economique.

Merci, Monsieur le Président.

**M. WILSON** (Traduction). — Je tiens à remercier le Vice-Président, M. le sénateur Montini, de sa déclaration et de ses vœux de succès.

Je répondrai à sa question que, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous n'envisageons pas l'évolution future des relations de la Grande-Bretagne avec l'Europe et à l'intérieur de celle-ci uniquement d'un point de vue économique, limité à la Communauté telle qu'elle existe actuellement, mais aussi du point de vue politique.

Quant à l'évolution des institutions et aux relations entre les Membres de la Communauté élargie, c'est là une question dont j'ai actuellement le privilège de discuter avec les gouvernements au cours de la tournée dont je vous ai parlé. Monsieur le sénateur n'ignore sans doute pas que j'ai eu la semaine dernière à Rome des entretiens très utiles et instructifs à ce sujet.

Nous entendons nous conformer, dans la lettre et dans l'esprit, aux institutions qui pourront être créées d'un commun accord entre les Membres de la Communauté, dont nous-mêmes. Toutefois, aussi longtemps que notre pays ne sera pas Membre de la Communauté, il vaut peut-être mieux que moi-même ou mes collègues britanniques nous abstenions de prendre position sur des sujets qui ont fait ou qui font encore l'objet de discussions entre les Six. Si nous entrons dans la Communauté, nous apporterons notre entier concours à l'étude de ces problèmes.

**M. LE PRESIDENT** (Traduction). — La parole est à Sir Alec Douglas-Home. Elle sera ensuite à M. RADIUS.

**Sir Alec DOUGLAS-HOME** (*Royaume-Uni*) (Traduction). — J'ai souvent l'occasion de poser des questions au Premier Ministre, mais rarement quand je suis à l'étranger ! Qu'il me permette de lui dire aujourd'hui que les membres conservateurs de la délégation britannique à cette Assemblée appuient sans réserve son initiative actuelle et que, dès lors, le mouvement en faveur de l'adhésion à la Communauté Européenne peut désormais être envisagé dans le contexte d'une large union nationale en Grande-Bretagne. J'adresse, en particulier, au Premier Ministre mes meilleurs vœux de succès pour les importants entretiens qu'il va avoir à Paris.

**M. WILSON** (Traduction). — Je tiens à remercier Sir Alec Douglas-Home de sa déclaration et à confirmer que, comme il l'a rappelé, l'initiative annoncée devant la Chambre des Communes par le Gouvernement de Sa Majesté a reçu dès l'origine, de la part des principaux partis représentés à la Chambre, un appui sans réserve qui ne s'est pas démenti depuis lors. Je le remercie également des vœux qu'il a formulés pour la suite de notre tournée.

**M. LE PRESIDENT** (Traduction). — La parole est à M. RADIUS. Je donnerai ensuite la parole à M. STRUYE.

**M. RADIUS** (*France*). — Monsieur le Premier Ministre, vous avez évoqué tout à l'heure le problème créé par l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne, en tant que grand pays importateur de denrées alimentaires. Vous vous êtes référé à deux reprises à votre déclaration d'il y a dix semaines, faite le 10 novembre de l'année dernière, dans laquelle vous avez insisté sur les intérêts essentiels de la Grande-Bretagne et du Commonwealth.

Le 4 mai, vous avez été un peu plus précis. Dans une réponse au leader du parti libéral, vous avez déclaré :

« La politique agricole commune signifierait un prélèvement de 65 à 70 % sur les importations de céréales du Commonwealth. Le Gouvernement estime de façon nette qu'il n'est pas possible d'accepter cela. Si la politique agricole était modifiée pour rendre la chose plus acceptable, la position serait différente. »

C'est pourquoi, Monsieur le Premier Ministre, je vous demande de me permettre de vous poser la question suivante: pensez-vous toujours aujourd'hui la même chose, et envisagez-vous comme un intérêt essentiel de la Grande-Bretagne et du Commonwealth la modification de la politique agricole commune de façon à diminuer le prélèvement sur les céréales importées ?

**M. WILSON** (*Traduction*). — Il s'agit là d'une question extrêmement importante et complexe et je crois, comme vous tous sans doute, qu'elle pourrait peut-être être discutée plus tard de façon plus fructueuse qu'aujourd'hui.

Elle a d'ailleurs déjà donné lieu à des échanges de vues extrêmement profitables à Rome et je suis convaincu qu'il en sera de même à Paris, à Bruxelles, à La Haye, à Bonn et à Luxembourg.

J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de répondre, à des questions qui m'étaient posées sur ce problème des prélèvements, que, si l'on se place dans la perspective des années 1969, 1970 et des années suivantes, il est difficile de prévoir avec quelque exactitude l'incidence que les prélèvements auront sur la balance des paiements britannique et de faire le moindre pronostic précis sur leur coût ou même sur leur ampleur, car je n'ai jamais encore rencontré un professionnel de l'agriculture capable de dire à coup sûr si les prix mondiaux n'augmenteront pas pendant cette période ; je ne pense pas non plus que l'on puisse affirmer avec certitude ce que seront alors les prix de la Communauté. Je pense que ces questions pourront faire l'objet de discussions ultérieures.

Il s'agit là d'un problème très important pour nous ainsi que pour la Communauté ; il revêt une importance particulière pour les pays qui sont de gros importateurs de denrées alimentaires.

Dans la déclaration que j'ai faite il y a quelques minutes, j'ai particulièrement insisté sur les problèmes des règlements financiers envisagés du point de vue de l'emploi des fonds que les gouvernements perçoivent au titre des prélèvements. L'adhésion d'un gros importateur de produits alimentaires rendrait naturellement caducs tous les chiffres qui ont été calculés au cours de ces deux dernières années — au prix, je crois, de difficultés considérables, de discussions ardues et de nombreuses séances de nuit ; cette adhésion entraînerait, bien entendu, une augmentation du chiffre global actuellement prévu pour les ressources à affecter au Fonds spécial.

C'est pourquoi ces questions devraient, comme le prévoit d'ailleurs le traité lui-même, donner lieu à des adaptations pour tenir compte de l'adhésion d'un nouveau Membre. J'espère que, grâce à ces adaptations, nous pourrions les résoudre à notre avantage mutuel.

Je dirai à notre ami — qui est plus qu'un ami puisque, dans un sens politique très particulier, il est notre hôte en sa qualité de représentant au Parlement de la ville où nous sommes réunis — que si l'on étudie de façon attentive et approfondie, comme il l'a certainement fait, l'ensemble du problème du commerce des céréales, on est tenté de conclure que certaines modifications de prix pourraient être très profitables pour son pays, et peut-être même pour sa propre circonscription, et donner naissance à des échanges commerciaux plus étroits et plus actifs entre la Grande-Bretagne et la France. Il n'y a d'ailleurs pas forcément une seule façon de concevoir et de résoudre tous ces problèmes.

**M. LE PRESIDENT.** — La parole est à M. Struye. Elle sera ensuite à M. Finn Moe.

**M. STRUYE (Belgique).** — Monsieur le Premier Ministre, je m'excuse si mes questions sont indiscretes, mais vous savez que les parlementaires sont toujours curieux et parfois indiscrets. Voici ma première question : estimez-vous que les difficultés qui s'opposent encore à la réussite de vos démarches, dont nous sommes unanimes à souhaiter qu'elles aboutissent, sont d'ordre économique ou d'ordre politique ?

Ma seconde question se rattache à celle de M. Radius et a trait à la politique agricole. Après bien des difficultés, les Six sont arrivés à établir les lignes générales d'une politique agricole commune. Vous avez indiqué les difficultés qui se présentent en Grande-Bretagne et que nous connaissons tous. Puis-je vous demander si vous pensez qu'elles pourraient être résolues uniquement par des mesures très larges de transition et d'adaptation progressive qui ne changeraient rien aux principes déjà adoptés par les Six ?

Ma troisième question est la suivante : les Six ont eu entre eux de grosses difficultés, qui ont été résolues il y a à peu près un an jour pour jour, à Luxembourg, à propos de la majorité qualifiée. Sans modifier le Traité de Rome, ils sont arrivés à une sorte de *gentlemen's agreement* qui tendait à assortir dans la pratique, sur un plan pragmatique, l'application de cette majorité qualifiée de mesures et de garanties qui la rendraient plus acceptable pour chacun des pays. Le Premier Ministre peut-il nous dire s'il estime que cette voie pourrait conduire la Grande-Bretagne à adhérer à ce qui a été convenu au sujet de la majorité qualifiée ?

Quatrième question : on a beaucoup parlé de l'ancien plan Fouchet-Catani. Le Premier Ministre pense-t-il que ce plan pourrait être dans les prochains mois la base d'un nouvel effort en vue de la relance d'un début d'union politique de l'Europe, et que la Grande-Bretagne serait disposée à s'y associer ?

Enfin, toute dernière question : nous croyons tous, je pense, nous l'avons affirmé cent fois dans cette Assemblée, que l'Europe de demain ne peut pas se concevoir sans l'adhésion à part entière de la Grande-Bretagne, qui fait partie intégrante de l'Europe ; mais si le malheur voulait que cette étape ne pût être franchie dans les mois qui viennent, M. le Premier Ministre estime-t-il possible d'envisager, à titre subsidiaire, conformément aux derniers articles du traité, un traité d'association qui serait une première étape vers une adhésion future ?

**M. WILSON (Traduction).** — Je vais répondre brièvement à ces cinq questions.

M. Struye m'a d'abord demandé si, à mon sens, les difficultés que soulève l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté étaient surtout d'ordre économique ou d'ordre politique. S'il fait allusion aux difficultés qui existent de notre côté, l'adhésion de la Grande-Bretagne soulève pour nous, comme je l'ai déjà dit, un certain nombre de problèmes d'ordre économique, mais elle ne pose pas de problème politique. Si, en revanche, M. Struye me demande de prévoir les difficultés qui pourraient surgir du côté des Six, je répondrai qu'il vaudrait peut-être mieux laisser cette question en suspens pendant quelques semaines encore, c'est-à-dire pendant la durée des entretiens exploratoires, ou, peut-être, que M. Struye et son Gouvernement sont sans doute mieux placés que moi pour faire des pronostics à ce sujet.

La deuxième question a trait à l'agriculture. M. Struye me demande si, d'après moi, la question agricole peut être résolue simplement par l'aménagement de certains délais — par l'adoption de mesures de transition — ou s'il faudra apporter des modifications plus profondes aux principes déjà adoptés. Nous nous penchons déjà sur ce problème au cours de la tournée que nous effectuons actuellement. Nous n'avons eu jusqu'ici l'occasion d'en discuter que dans une seule capitale, Rome. Le Secrétaire du *Foreign Office* et moi-même avons retiré une impression très encourageante de ces entretiens, car nous avons eu le sentiment que certaines difficultés prévues dans le domaine agricole se révéleraient peut-être moins graves que nous ne le pensions. Toutefois, il y aura naturellement des problèmes à résoudre à propos des règlements financiers, qui, comme je l'ai dit, devraient en tout état de cause être remaniés de façon à tenir compte de l'adhésion d'un nouveau Membre. Il est évident que les pourcentages actuels devront être modifiés si le nombre des participants augmente.

Je ne pense pas que ces problèmes soient insolubles. Je crois simplement qu'ils sont délicats et que nous pourrions les résoudre à condition que chacun fasse preuve de la bonne volonté requise.

La troisième question concerne la majorité qualifiée et les discussions de Luxembourg. Nous avons suivi avec le plus grand intérêt les discussions que les Six ont eues sur ces problèmes au cours des deux dernières années. Nous avons jugé qu'il n'appartenait pas au Gouvernement ou au Parlement britannique d'intervenir dans le cours de ces discussions puisqu'elles ne nous concernaient pas directement. J'imagine que l'on nous aurait priés de nous mêler de nos propres affaires si nous avions exprimé un avis quelconque sur ces discussions.

Si nous entrons dans la Communauté, il va sans dire que nous prendrons activement part à toutes les discussions futures. A partir du moment même de notre adhésion, nous appliquerons tous les accords conclus entre les pays qui ont fondé la Communauté et qui l'ont fait fonctionner depuis lors.

Si vous me permettez de m'étendre encore un peu sur cette question, je rappellerai que, comme je l'ai indiqué dans mon exposé, nous nous sommes efforcés d'étudier non seulement la lettre du traité, mais aussi la façon dont il a fonctionné dans la pratique. J'ai dit qu'à cet égard nous étions parvenus à des conclusions encourageantes. Les discussions qui ont eu lieu à Luxembourg et leurs résultats ont fort bien pu compter parmi les éléments qui nous ont amenés à de telles conclusions.

La quatrième question qui m'a été posée concerne l'avenir politique de l'Europe. Mon interlocuteur a mentionné à titre d'exemple le plan Fouchet, que nous avons évidemment étudié. Je crois là encore que, le problème étant un sujet de controverse entre les Six, il ne m'appartient pas d'exprimer, *ex abrupto* ou non, un avis en faveur de telle ou telle formule. Si, en effet, de nombreux hommes d'Etat européens ont consacré une grande part de leur temps et de leurs réflexions à l'unité politique de l'Europe, ils sont jusqu'à présent parvenus à des conclusions divergentes sur ce problème.

Si l'on me demande — et on me l'a effectivement demandé — si j'ai l'espoir que l'on pourra dans quelques mois parvenir à un accord sur le plan Fouchet ou sur toute autre formule, je ne peux, là encore, que renvoyer mon interlocuteur à ceux qui discutent ces problèmes depuis dix ans. Pendant ces dix années, aucun accord n'a pu être réalisé, et cela est regrettable. Il ne m'appartient pas, je pense, à moi qui vois les choses de l'extérieur, de dire que nous pourrions réaliser dans dix mois un accord qui ne l'a pas été en dix ans.

Cependant, nous ferons avec vous tout ce qui est en notre pouvoir pour parvenir à une solution, car l'unité politique future de l'Europe nous concerne tous. Je vais même exprimer une opinion qui, je crois, ne sera pas partagée par tout le monde ici en disant que si, comme nous l'espérons, des discussions s'engagent sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, nous souhaitons être associés le plus tôt possible aux discussions relatives à l'unité politique afin de pouvoir y apporter notre contribution avant même que les questions économiques et autres soient réglées.

La cinquième question concerne l'association. Je sais que les grandes difficultés que soulève incontestablement l'adhésion aux termes de l'article 237 — difficultés que nous aurions tort de minimiser ou de chercher à dissimuler — ont amené une partie de la presse à suggérer le recours à un traité d'association aux termes de l'article 238. Il ne m'appartient pas de tenter de définir la forme de liens que nos partenaires de l'A.E.L.E. auraient intérêt à établir avec la Communauté. Chacun d'eux jugera par lui-même du type d'association qui lui convient le mieux. Il ne m'appartient même pas de faire des conjectures sur la décision finale qu'ils adopteront.

Certains, je le sais, voudront être Membres à part entière ; d'autres souhaiteront, je crois, avoir le statut de Membre associé. Encore une fois, je n'ai pas qualité pour faire des spéculations à ce sujet. Ce serait cependant, à mon sens, faire preuve d'un défaitisme singulier que d'envisager dès maintenant, en raison des difficultés à résoudre, la demi-solution qui consisterait pour la Grande-Bretagne à devenir Membre associé de la Communauté — c'est-à-dire à entretenir des liens assez lâches avec une organisation dans laquelle nous devrions, si tout se passe bien, être pleinement intégrés.

Il n'est pas non plus dans notre tempérament d'adhérer à une organisation avec laquelle nous n'aurions que des liens lâches et dans le fonctionnement de laquelle nous n'aurions pas notre mot à dire. Non, c'est peut-être là une mauvaise échappatoire aux difficultés qui se présentent à nous. Je préférerais que nous nous attaquions tous directement à ces difficultés et que nous cherchions sans détours une solution aux problèmes que nous avons à surmonter.

**M. LE PRÉSIDENT** (Traduction). — Mes collègues auront remarqué que j'ai laissé M. Struye poser plusieurs questions. M. Struye est le Président de notre commission politique et, à ce titre, j'ai estimé qu'il convenait non seulement de lui permettre de poser plusieurs questions mais aussi de l'y encourager. Toutefois, j'espère que mes collègues seront d'accord pour ne poser, à partir de maintenant, qu'une seule question.

La parole est à M. Finn Moe.

**M. Finn MOE** (Norvège) (Traduction). — Je tiens d'abord à m'associer à mes collègues qui ont félicité M. WILSON de sa brillante allocution. La question que je veux poser n'est pas de caractère économique, mais elle n'en a pas moins une incidence importante sur les négociations qui, nous l'espérons tous, aboutiront à une plus grande unité économique en Europe.

J'ai lu dans la presse que le Premier Ministre du Royaume-Uni acceptait l'idée de ce qu'on a appelé un système de défense atlantique à deux piliers. Est-ce exact ?

**M. WILSON** (Traduction). — Je suis toujours heureux d'entendre les avis, les commentaires ou les questions de mon vieil ami M. Finn Moe, et je le remercie de ce qu'il vient de dire. Il a mentionné une expression ou notion qui revient très souvent, je crois, dans les discussions consacrées à ces problèmes — la notion de deux piliers jumeaux situés de part et d'autre de l'Atlantique. En réalité, je crois que cette expression est généralement utilisée non pas dans le contexte de la défense atlantique, mais dans la perspective plus large du *partnership* atlantique. L'idée de base est que ce *partnership* ne peut être réel que s'il est fondé sur l'indépendance tout autant que sur l'interdépendance, dans des conditions telles que les deux parties puissent discuter sur un pied d'égalité, ce qui implique un renforcement du partenaire européen.

Pour autant que la notion en question vise le renforcement de la puissance économique, technique et industrielle de l'Europe, j'ai déjà dit dans mon exposé que nous la faisons entièrement nôtre. Notre conception d'un *partnership* atlantique exclut la subordination ou la dépendance à l'égard d'une technologie étrangère. On a souvent utilisé l'expression : « piliers jumeaux » ; la plupart des orateurs à la Chambre des Communes l'emploient comme je l'ai fait moi-même. Cependant, lorsqu'on a recours à des images, il faut se garder de se laisser entraîner trop loin par elles. Cette expression a fini par devenir un véritable cliché dans cette sorte de discussion. Etant moi-même le roi du cliché à la Chambre des Communes, je serais le dernier à reprocher à quiconque d'y avoir recours, d'autant plus que je l'ai utilisée moi-même ; il faut cependant la manier avec une extrême prudence.

Si cette image des deux piliers jumeaux signifie que nous devons développer nos propres ressources techniques pour parvenir à l'équilibre des forces, j'estime que nous pouvons tous y avoir utilement recours.

**M. LE PRÉSIDENT.** — La parole est à M. Vos.

**M. VOS** (Pays-Bas) (Traduction). — Monsieur le Président, vous avez établi comme règle que seul le Président de la commission politique peut poser plusieurs questions, mais non pas le Président de la commission économique. Je m'y conformerai donc.

Je souhaite à M. Brown que son voyage dans toutes les capitales européennes soit couronné de succès. Lorsqu'il arrivera à La Haye, nos élections auront eu lieu.

Au Parlement Européen, nous sommes toujours amenés à aborder la question du droit de contrôle sur les aspects financiers de la politique agricole. J'aimerais demander à Monsieur le Premier Ministre du

Royaume-Uni si, lors des conversations qu'il aura avec les autres chefs de gouvernement ou chefs d'Etat au cours du mois prochain, il compte discuter de la question des droits et prérogatives du Parlement dans les cas où le fonctionnement de la Communauté a d'importantes incidences financières. Cette question des prérogatives et des droits du Parlement Européen vis-à-vis de la Commission et du pouvoir exécutif de la Communauté sera-t-elle à l'ordre du jour des conversations de M. WILSON ?

**M. WILSON** (Traduction). — J'ai souvent eu l'occasion de discuter de ces problèmes en commission avec M. Vos au cours des dernières années. C'est un plaisir pour moi que de l'entendre évoquer de nouveau ce sujet.

Si je comprends bien sa question, il fait allusion non pas au contrôle des parlements nationaux, mais à celui du Parlement Européen sur le fonctionnement du programme et de la politique agricoles, notamment sur les aspects financiers de cette politique, étant donné qu'il est de tradition dans chacun de nos pays que le parlement exerce son contrôle sur le budget.

M. Vos m'a demandé si cette question jouait un rôle dans nos discussions avec les chefs de gouvernement des six pays de la Communauté Economique Européenne. La réponse est, bien entendu, que M. George Brown et moi-même ferons de notre mieux pour répondre à toute question que le chef de tel ou tel gouvernement souhaiterait nous poser. Pour notre part, nous soulignerons les difficultés qui doivent être soulignées, tout comme les éléments favorables que nous discernons. Nous chercherons également, comme nous l'avons fait à Rome, à recueillir auprès des principaux pays des enseignements sur le fonctionnement pratique de la Communauté, afin de pouvoir surmonter les difficultés.

L'évolution future du contrôle parlementaire est une question qui relève de la compétence des Six. Elle ne se pose pas dans l'immédiat et n'a donc pas à être tranchée. Si nos négociations nous permettent d'entrer dans la Communauté Européenne, nous prendrons, en notre qualité de Membre de cette Communauté, une part active à la discussion de tous ces problèmes au même titre que nos partenaires. Je pense que tant que nous n'en sommes pas membres, il serait erroné de notre part de vouloir aller plus vite et plus loin que les pays qui en font déjà partie. Il serait cependant tout aussi erroné de croire qu'une fois devenus membres, nous pourrions rester à la traîne par rapport aux Six dans tel ou tel domaine où ils se seraient mis d'accord.

**M. LE PRESIDENT** (Traduction). — Je tiens à préciser à M. Vos que le Bureau ne fait aucune différence entre les commissions ni entre leurs Présidents. Il s'est trouvé que M. Struye est intervenu à l'ouverture du débat politique et je l'ai autorisé à poser cinq questions.

La parole est à M. Badini Confalonieri.

**M. BADINI CONFALONIERI** (Italie). — Monsieur le Premier Ministre, je vous poserai une seule question.

Vous avez bien voulu tout à l'heure dans votre réponse vous référer à votre visite à Rome la semaine passée. La visite à Rome est la première de votre tournée européenne. Chez nous, on dit qu'un bon début c'est déjà la moitié de l'œuvre.

M. le Premier Ministre pourrait-il nous donner l'impression qu'il a tirée de cette visite ?

**M. WILSON** (Traduction). — Comme je l'ai dit avant de quitter Rome aux journalistes présents, j'estime que cette visite a été un excellent point de départ pour notre tournée européenne. Le Gouvernement italien nous a réservé un accueil très chaleureux — plus chaleureux encore que nous l'escomptions — et il nous a assurés de son appui total dans l'accomplissement du dessein que nous nous sommes fixé. Grâce à sa vaste expérience des affaires de la Communauté, il nous a beaucoup aidés à comprendre comment divers problèmes qu'il devait affronter ont été résolus, par exemple dans le domaine de la politique d'aménagement du territoire, qui est un problème particulier à l'Italie, mais qui se pose également pour certaines régions du Royaume-Uni.

Nous avons pris un excellent départ. Je pourrais dire qu'à un certain moment, après un échange de vues prolongé, M. Fanfani m'a posé d'affilée pas moins de quinze questions et que je me suis efforcé de lui donner, avec la même rapidité et la même netteté, quinze réponses. Quant à savoir s'il en a été satisfait, je suis sûr que vous l'apprendrez à Rome.

**M. LE PRESIDENT** (Traduction). — La parole est à M. Dunne.

**M. DUNNE** (*Irlande*) (Traduction). — Dans son discours très éloquent et fort encourageant, le Premier Ministre a mentionné les Celtes ; or, j'en suis un.

J'aimerais donc poser au Premier Ministre cette question : voudrait-il dire un mot des perspectives d'une unification de l'Irlande dans le cadre d'une Communauté Economique Européenne élargie ?

**M. WILSON** (Traduction). — Ce n'est pas une question nouvelle pour moi ! Je suis heureux de dire à M. Dunne, si cela peut le reconforter, que je représente deux fois plus d'Irlandais à la Chambre des Communes britanniques qu'il n'en représente lui-même au Dail ! Il a eu l'obligeance de ne pas rendre cette question plus difficile pour moi en la posant en irlandais, aussi ne répondrai-je pas pour ma part en argot de Liverpool — qu'il connaît, j'en suis sûr !

Cette question n'entre pas vraiment dans le cadre du Traité de Rome ni même dans celui d'aucune discussion relative à ce traité. Son origine est beaucoup plus ancienne et elle pose, à sa manière, des problèmes non moins épineux que ceux que doivent affronter les Membres de la Communauté Economique Européenne.

Je pense, pour ma part, que nous sommes nombreux au Parlement britannique à avoir été assez favorablement impressionnés, au cours des deux dernières années, par l'amélioration des relations internes en Irlande qui a fait suite aux consultations intervenues entre M. Lemass, quand il était « Taoiseach » — j'espère avoir prononcé ce mot correctement — et le Premier Ministre d'Irlande du Nord, M. O'Neill. Je crois qu'ils ont agi l'un et l'autre en véritables hommes d'Etat en se rencontrant à un moment où une telle initiative risquait d'être critiquée par les électeurs des deux côtés de la frontière.

Je suis heureux de signaler que M. Lynch, le nouveau « Taoiseach », et M. Terence O'Neill ont tous deux discuté cette question avec moi à Downing Street durant les quatre ou cinq dernières semaines. Je crois que la signature, l'année dernière, du Traité de libre-échange entre la Grande-Bretagne et la République d'Irlande facilitera automatiquement la réalisation d'une union économique plus étroite entre les deux parties de l'Irlande. Ce traité assurera en effet, avec le temps, une liberté complète des échanges entre l'ensemble des Iles britanniques, et la frontière — qui a été le théâtre d'événements historiques si intéressants que je ne crois pas nécessaire de les rappeler aujourd'hui — va ainsi s'ouvrir au commerce entre l'Irlande du Nord et l'Irlande du Sud.

Je crois, Monsieur le Président, que la question principale ne peut être tranchée dans le cadre du Traité de Rome. Si le Conseil de l'Europe ne peut résoudre le problème, je doute que la Communauté Economique Européenne soit, à elle seule, en mesure de le faire. A vrai dire, je ne crois pas qu'aucun de nous le puisse, sauf les Irlandais eux-mêmes : c'est au peuple irlandais qu'il appartient de trouver une solution. Je sais, tout comme mes prédécesseurs, que nul ne serait plus heureux que la Grande-Bretagne si cette question était réglée par un accord à l'intérieur de l'Ile d'Emeraude. Je suis sûr d'exprimer la pensée de chacun en formulant l'espoir que nous assisterons dans le proche avenir à l'accélération du processus de rapprochement amorcé au cours des trois ou quatre dernières années.

**M. LE PRESIDENT** (Traduction). — J'espère que M. Dunne sera encouragé par le fait que le Premier Ministre n'a pas seulement parlé de l'Ile d'Emeraude, mais qu'ayant prévu sa question, il porte une cravate aux couleurs irlandaises.

La parole est à M. Pounder.

**M. POUNDER** (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Tout en regrettant que M. Dunne ait cru bon de saisir cette



occasion pour faire de la propagande nationaliste irlandaise, puis-je demander au Premier Ministre de bien vouloir confirmer que le Gouvernement de Sa Majesté a toujours l'intention de s'en tenir à la Loi sur l'Irlande de 1949 aux termes de laquelle il appartient au peuple de l'Irlande du Nord de décider de son propre destin constitutionnel et de conserver des liens avec le Royaume-Uni aussi longtemps qu'il le désirera ?

**M. WILSON** (Traduction). — Je ne suis pas sûr que les questions qui me sont normalement posées à la Chambre des Communes, et auxquelles je ne manque jamais de répondre, devraient occuper le temps de cette Assemblée. Je confirme cependant que la réponse que j'ai donnée à la Chambre des Communes à plusieurs éminents collègues nord-irlandais de M. Ponder demeure valable. Il n'en reste pas moins qu'à mes yeux le véritable devoir de tous les Irlandais du Nord et du Sud est de chercher ensemble, sans esprit partisan et avec la volonté sincère d'aboutir, une solution à leur problème, afin que nous puissions les féliciter de tout cœur de l'avoir résolu et être enfin dispensés à l'avenir de répondre à toutes ces questions.

**M. LE PRESIDENT** (Traduction). — Je crois qu'il me faut maintenant clore cette période réservée aux questions et aux réponses. Deux membres de notre Assemblée m'ont fait parvenir depuis le début de la séance des notes écrites pour m'informer qu'ils ont des questions à poser. Je regrette qu'il ne soit pas possible de le faire dans le temps qui nous est imparti. Je veillerai cependant à ce que les intéressés aient la priorité dans le débat.

Monsieur Wilson, je tiens à vous remercier très sincèrement, au nom de l'Assemblée, non seulement d'être venu ici pour y prononcer un discours, mais aussi d'avoir répondu aux questions que nous vous avons posées. Je vous en remercie vivement.